



Photo : <http://randonneur.skynetblogs.be>

APPEL À BÉNÉVOLES POUR L'INVENTAIRE DE LA HAINE ET DE SES AFFLUENTS :

Le Contrat de Rivière de la Haine est actuellement en train de réaliser l'inventaire des points noirs de la Haine et de ses affluents.

Que sont les points noirs ?

Sont considérés comme points noirs, les causes de dégradation de la qualité du milieu aquatique et de ses abords, tels que les déchets en bordure de cours d'eau, les rejets d'eaux usées, les érosions et dégradations de berges, etc. D'autre part, les éléments appartenant au patrimoine culturel, historique et paysager en lien avec l'eau sont également répertoriés.



Photos : CR Haine



En quoi consiste l'inventaire et comment se déroule-t-il ?

L'inventaire consiste à arpenter les berges des cours d'eau du sous-bassin hydrographique à la recherche des points noirs. Pour ce faire, une fiche d'inventaire simplifiée ainsi que des cartes de localisation des lieux sont fournies. De cette manière, chaque point observé peut être localisé et décrit de la manière la plus complète possible. Dans la mesure du possible, une photo de la dégradation observée est fortement souhaitée.



Photo : CR Senne

Informations pratiques :

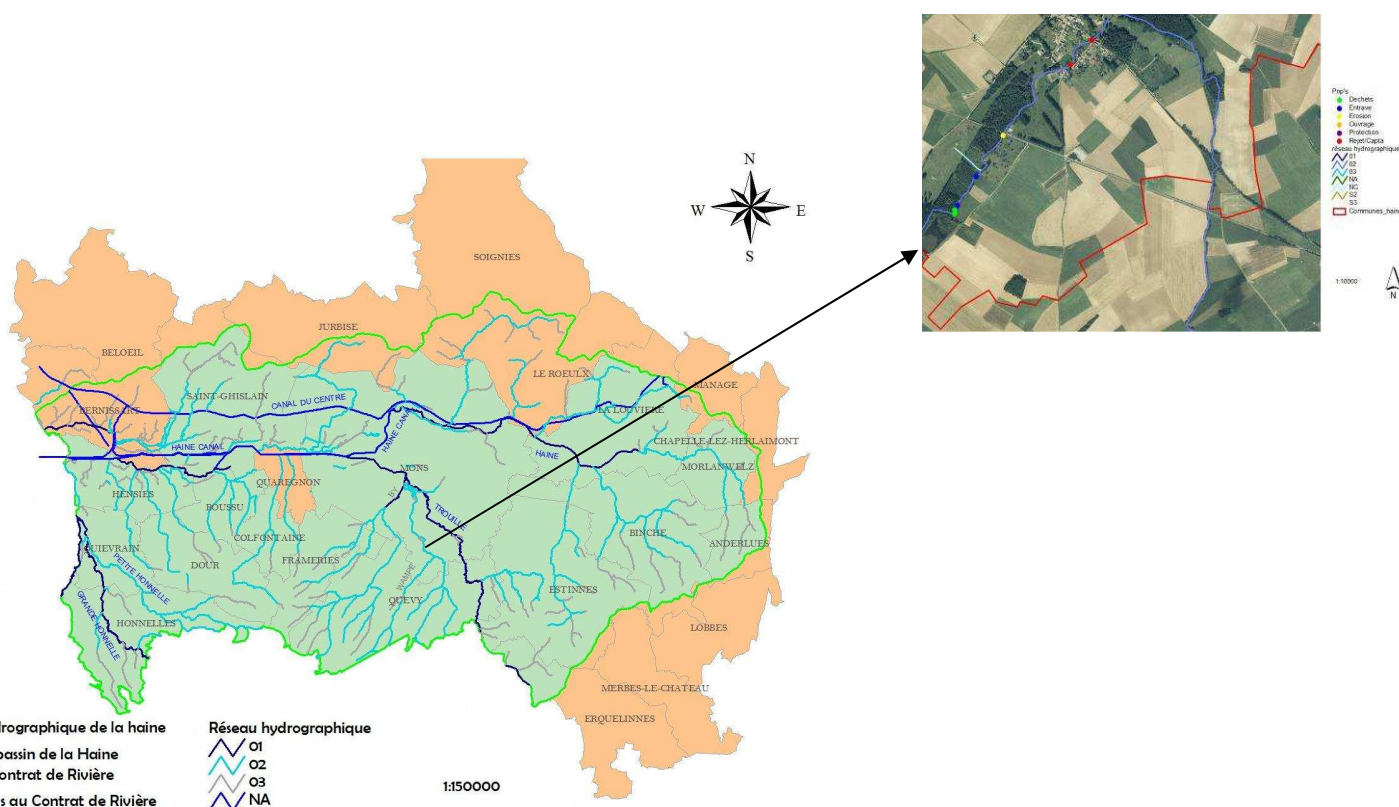
Le Contrat de Rivière ne recherche pas un profil spécifique de bénévole, juste des personnes conscientisées par les problématiques environnementales et en particulier celles liées à l'eau et motivées pour s'engager dans un projet qui portera ses fruits dans un avenir proche. Les bénévoles connaissent de préférence les lieux d'investigation et parcourent les cours d'eau selon leurs possibilités, l'essentiel n'étant pas la quantité mais bien la qualité de travail fourni.

La Région wallonne prend en charge l'assurance des bénévoles et leur fournit une autorisation à circuler sur les berges des cours d'eau.

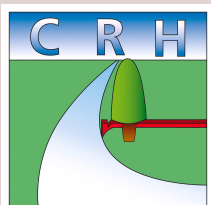
Objectifs et finalité :

L'inventaire des points noirs représente la base de fonctionnement du Contrat de Rivière. En effet, les différents points sont enregistrés dans une base de données listant leurs caractéristiques. Cette base de données est elle-même liée à un système d'information géographique (SIG), permettant de les localiser de la manière la plus précise possible.

Une fois le traitement des données accompli, les résultats seront soumis aux gestionnaires des cours d'eau, de façon à établir les priorités. Enfin, des mesures concrètes seront prises afin d'éradiquer ou diminuer l'impact des dégradations.



CR Haine



Contrat de Rivière Haine

Rue des Gaillers, 7

7000 MONS

Tel/Fax : 065/336 661

Mobile : 0496/386 721

Mail : cr.trouille@skynet.be

Blog : crtrouille.blogspot.com